



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Alpes-Maritimes



Nice, le 27 avril 2020

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services de l'Éducation  
Nationale des Alpes-Maritimes

A  
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs  
Écoles Élémentaires Publiques et Privées (sous contrat)  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices et  
Inspecteurs de circonscription

**Direction des  
Services  
Départementaux de  
l'Éducation  
Nationale des  
Alpes-Maritimes**  
53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

Tel: 04 93 72 63 00

**SECRETARIAT IENA**  
Affaire suivie par

M. Tétienne IEN-A  
Tel: 04 93 72 64 01  
Fax: 04 93 72 63 44  
[iena06@ac-nice.fr](mailto:iena06@ac-nice.fr)

Mme Saurel  
CPD Arts Plastiques  
[CPDAP1.ia06@ac-nice.fr](mailto:CPDAP1.ia06@ac-nice.fr)  
Tel : 04 93 72 63 90

### **Objet : Dispositif national Ecole et Cinéma 2020 - 2021**

A l'initiative des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le dispositif École et Cinéma ouvre les portes du cinéma aux élèves de la Grande Section au CM2 et aux élèves des ULIS école.

**Le dispositif est conditionné par les directives nationales sanitaires en vigueur au moment où ces actions sont aujourd'hui programmées.**

#### ***Une éducation à l'art et une éducation par l'art***

Les actions en matière d'éducation artistique et culturelle s'organisent autour de trois axes : Rencontres / Connaissances / Pratiques  
Ce dispositif crée des rencontres avec des films de qualité, permet de donner à chaque élève les clés nécessaires à la compréhension des œuvres, et participe à la formation du jugement esthétique et de l'esprit critique ainsi qu'à la formation de la personne et du citoyen.

Dans le cadre des nouveaux programmes et du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de la loi de refondation de l'école et de l'application de la circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013, les équipes enseignantes peuvent inscrire le dispositif École et Cinéma dans le projet d'école. De plus, ce dispositif contribue à la mise en place du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle. Il permet aussi d'explorer la diversité des pratiques au service du projet de l'élève.

**Les enseignants volontaires ayant choisi de participer à ce dispositif s'engagent à en respecter les différentes composantes :**

**1 – Sélection des films 2020 - 2021 :** les films retenus par le groupe de suivi sont classés selon deux programmes :

**Programme A** pour le cycle 2 : CP, CE1 et CE2 (GS inscriptions possibles)

**Programme B** pour le cycle 3 : CM1 et CM2

Les classes choisissent le programme qui les concerne lors de leur inscription. Descriptif des films sur le site Internet EAC 06.

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/dsden06/eac/category/artsvisu/ecoleetcinema/>

## **2 - Déroulement des visionnages pour les enseignants**

Les séances sont gratuites pour les enseignants engagés dans le dispositif ainsi que pour leur famille. Elles concernent les 2 programmes et auront lieu dans les cinémas partenaires.

## **3- Modalités de participation : inscriptions, financement, projections pour les classes, ressources :**

### **➤ Les inscriptions :**

Elles débutent le **11 mai 2020** et se clôturent le **11 septembre 2020**, date **au-delà** de laquelle **aucune demande ne pourra être prise en compte**.

Chaque enseignant inscrit sa classe en renseignant le formulaire sur le site EAC 06 ou directement via le lien ci-dessous :

<https://framaforms.org/ecole-et-cinema-2020-2021-1586269250>

### **➤ L'accompagnement des enseignants et ressources :**

Les enseignants s'engagent à participer à un accompagnement pédagogique de 3h en présentiel. Cet accompagnement se fera selon deux dominantes : un volet artistique et culturel et un volet pédagogique.

→ Modalités de sa mise en œuvre : (circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013 : 108 heures annuelles dédiées à des activités complémentaires.)

**Les dates retenues sont :**

- **le 23 septembre 2020 pour le cycle 3**
- **le 30 septembre 2020 pour le cycle 2**

Les enseignants peuvent bénéficier de diverses ressources pour les aider dans la mise en œuvre de leur projet et la préparation ou le prolongement du travail sur les œuvres en amont ou en aval des séances grâce à la plateforme École et Cinéma [Nanouk](#) gérée par **Les Passeurs d'images**, visionnage gratuit des films en amont, documents pédagogiques et ressources sur [le site internet](#) EAC 06 **École et cinéma 06**.

### **➤ Le financement du projet :**

**Le prix d'entrée par film est de 2,50 €.** L'achat des billets et le transport des élèves doivent être financés de façon à ce que le principe de gratuité de l'école soit respecté. En ce sens, les participations des collectivités territoriales et/ou de partenaires culturels ne sont pas à exclure.

### **➤ Les projections pour les classes :**

Les classes pourront assister à des projections organisées spécialement à leur intention par les salles de cinéma partenaires engagées dans l'opération. Les exploitants sont des relais actifs du dispositif. La liste est consultable sur le site EAC 06 [École et cinéma 06](#) et dans les annexes.

Dans le cadre d'une relation partenariale avec les écoles, ils développent un travail de proximité et mettent en œuvre une politique d'animation culturelle et une sensibilisation au jeune public. Ils assurent des conditions d'accueil et de projection optimum et veillent à ce que le nombre d'élèves présents permette une séance de qualité.

Les séances sont programmées en fonction de la mise à disposition des films par le CNC. En raison de ce critère, les dates des séances ne sont pas négociables. La projection du premier film de la sélection se déroulera sur la deuxième période (novembre/décembre).

Les enseignants seront avertis de la date de projection pour leur classe par voie électronique ou par consultation du site. Ils devront ensuite **s'inscrire** auprès de l'exploitant de cette salle, **au moins trois semaines avant la projection**, sur la séance qui leur convient.

**La coordination École et Cinéma tient à informer que l'organisation proposée précédemment est soumise à des modifications conditionnées par les directives nationales sanitaires en vigueur au moment de la mise en œuvre de ces actions.**

**COORDINATION ÉDUCATION NATIONALE**

**DSDEN des Alpes-Maritimes Bureau 311**

**Contact** : Sandrine SAUREL-FRANCK Conseillère Pédagogique Départementale en Arts Plastiques sous la responsabilité de M. TETIENNE, IENA.

53 Avenue Cap-de-Croix, 06181 Nice

Tél : 04 93 72 63 90 / 06 88 88 40 78

CPDAP1.ia06@ac-nice.fr

**A CONTACTER AU SUJET** des animations pédagogiques, des projets, pour les relations avec les conseillers pédagogiques et les Inspecteurs de circonscription.

**COORDINATION CINEMA**

**HELIOTROPE**

**Contact** : Laurent TREMEAU et Julien BONAVIDA

**Promotion et Diffusion du Court Métrage**

10 Bis Rue Penchienatti - 06000 NICE

Tél : 04 97 13 97 65 / 06 99 80 98 18

julien@nicefilmfestival.com

laurent@nicefilmfestival.com

**A CONTACTER AU SUJET** des séances de cinéma avec les élèves, pour les relations avec les exploitants de cinéma, pour la documentation pédagogique et en cas de besoin de ressources supplémentaires (intervenant, atelier...)



Michel-Jean FLOC'H